Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600404-20251215-2025047-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2025

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 22
Procuration : 1
Votants : 23

Réf. : CM 2025.047

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain NICOLAZO.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Jean-Yves COCHE, Stéphane CORLAY, Patrick EVANO, Gilbert FLÉGO, Christiane FRANÇOIS, Audrey GAUDART, Anne GUILLEMOT, David LAJARTHE, Bernard LE DIAGON, Sandrine LE GOUIC, Jean-Yves LE ROUX, Nathalie LE TREHOUR, Corinne LEFEVRE, Alain NICOLAZO, Anthony QUERO, Alexandra QUILLIO, Guenaël ROBIC et Marjolaine SIMON.

Absents : Hervé ROULLAY (procuration à Monsieur EVANO)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Audrey GAUDART est désignée secrétaire de séance.

2024.047	**SUBVENTION VERSEE AU RESEAU DES ECOLES RURALES (RER) AINSI QU'A L'ECOLE SAINT GERAND POUR SA PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU RESEAU DES ECOLES CATHOLIQUES DE PLOUAY**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission Vie associative et vie scolaire réunie le 27 novembre 2025.

D'une part, il est proposé d'accepter le renouvellement de la subvention accordée au réseau d'écoles rurales (RER) qui associe les écoles publiques de Calan, Lanvaudan et Cleguer (réseau CALACLE).

L'année dernière, les communes de Calan et Cleguer ont harmonisé le montant de leurs subventions respectives et, cette année, il est proposé par celles-ci de ne pas modifier ce montant afin de permettre à la Commune de Lanvaudan d'arrêter un montant identique pour 2026.

D'autre part, l'école primaire Saint-Gérand sollicite également une subvention pour participer aux activités du réseau des écoles catholiques de Plouay. Les communes du réseau sont Plouay, Cleguer, Inguiniel et Bubry.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de maintenir la participation communale au réseau des écoles rurales (RER) à son niveau de 2025, soit 10,96 € par enfant. La subvention s'élèverait donc, pour 162 élèves, à 1 775,52 € ;**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600404-20251215-2025047-DE

- **d'accorder une participation communale à hauteur de 10,96 € par enfant pour l'année, à l'instar de ce qui est versé au réseau d'écoles rurales : la subvention au réseau des écoles catholiques s'élèverait donc, pour 93 élèves, à 1 019,28 €.**

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 15 décembre 2025
Le Maire, Alain NICOLAZO

